



DECLARATION LIMINAIRE

CAP du 21 Novembre 2023

Madame la sous directrice

Tout d'abord, FO justice souhaite se féliciter de la signature du protocole d'accord sur les négociations pour les greffiers, véritable avancée qui permet une évolution vers un corps de catégorie A, que nous réclamions depuis plus de 20 ans, tout en conservant des fonctions juridictionnelles.

Cet accord n'est ni celui de la honte, ni une scission du corps. Il est un premier pas dans le cadre d'une revalorisation statutaire et indiciaire. FO continuera à travailler afin que l'ensemble du corps puisse y accéder.

Madame la sous directrice, cette CAP nous démontre une nouvelle fois les problématiques de nos jeunes collègues stagiaires dans certaines juridictions. En effet, ce sont trop souvent les mêmes qui demandent des prolongations ou encore des non titularisations...

La fausse excuse des affectations de fin de rang de classement ne suffit pas à expliquer cette situation. Cela serait plus simple bien évidemment.

Nos collègues n'ont pas à pâtir du manque d'effectif, de stages qui n'en sont pas puisque directement mis en poste alors même qu'ils sortent tout juste de l'école.

Nous réclamons une nouvelle fois un vrai tutorat avec des collègues dédiés à cette fonction et une vraie reconnaissance de cette mission dans leur évaluation, dans leur CIA, dans leur passage au choix.. Car oui, il s'agit d'une vraie mission que de former des collègues. Reconnaissons-le, tous les greffiers n'y sont pas formés et il faut une certaine appétence pour le faire. C'est une véritable fonction sans laquelle les juridictions ne peuvent pas avoir de nouveaux jeunes collègues prêts à s'investir dans les services qui ont tant besoin de leur arrivée.

Aujourd'hui, reviennent devant nous des collègues qui multiplient les prolongations.

Cette situation n'est plus acceptable. L'institution se sert de stagiaires qui ne sont pas encore opérationnels, à qui on demande de prendre des audiences bien évidemment parce qu'il n'y a plus de fonctionnaires pérennes mais qui ensuite, subissent les foudres avec des rapports réclamant leur non titularisation.

Alors soyons honnêtes, nos collègues stagiaires méritent le respect et la considération. On ne peut aujourd'hui vouloir les jeter après les avoir utilisés comme

main d'œuvre disponible et bon marché alors qu'ils n'ont pas reçu la formation adéquate.

FO JUSTICE reste inquiet pour les nombreux stagiaires qui vont arriver, sous peu, dans ces juridictions.

Un dernier sujet la prime pouvoir d'achat ou son mode de calcul, nous sommes saisis par de nombreux collègues qui ne comprennent pas comment le calcul a été fait. Pourriez-vous nous apporter quelques précisions ?

Fo Justice